

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 juin 2019 modifiant l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : SSAH1930371A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4381-3 ;
Vu l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I, les alinéas 22 et 23 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Denis GRABOT, Fédération nationale Sud santé-sociaux (titulaire).
Jean-Louis CAILLAT-MIOUSSE, Fédération nationale Sud santé-sociaux (suppléant). »

2° Au II, les alinéas 13 à 15 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Gaëlle LANCELLE-CHOLLIER, Fédération nationale des orthophonistes (titulaire).
Bruno SARRODET, Fédération nationale des orthophonistes (suppléant).
Frédérique BRIN-HENRY, Fédération nationale des orthophonistes (suppléante). »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 juin 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
GUY BOUDET